



## FICHE DE DÉCLARATION POUR VÉHICULES COMMERCIAUX

Marque du véhicule :	Type et longueur de la remorque :
Année du véhicule :	Marque de commerce visible :
Plaque d'immatriculation :	Nom du conducteur :
Propriétaire :	Permis de conduire :

CTMA TRAVERSIER LTÉE offre un service de traversier dont la vocation première est le transport de passagers.

Pour cette raison, les véhicules commerciaux de plus de 21 pieds linéaires utilisés dans le cadre d'un transit commercial (dans le but de générer un revenu) de matériaux, de denrées, de machinerie, d'équipements techniques ou tout autre type de biens pour transport, livraison, vente ou revente ou pour un service de transport à venir de même nature ne sont pas considérés comme étant des véhicules de passagers.

À cet effet, lesdits véhicules commerciaux ne peuvent pas utiliser le système de réservation des passagers de CTMA TRAVERSIER LTÉE et seront traités selon la règle du premier arrivé premier servi pour obtenir l'accès au traversier. CTMA TRAVERSIER LTÉE offre un service cargo selon des modalités différentes que celles des passagers, notamment une grille tarifaire spécifique pour véhicules commerciaux.

Étant donné que le véhicule mentionné plus haut a plus de 21 pieds linéaires incluant une remorque, CTMA TRAVERSIER LTÉE présume que ce véhicule est utilisé dans le cadre d'un transit commercial.

**Si ce n'est pas le cas, vous devez confirmer le contenu de l'espace cargo de votre véhicule, la vocation du véhicule au moment de la traversée (personnelle/commerciale) et signer cette déclaration pour que la réservation de votre véhicule soit reconnue.**

Contenu de l'espace cargo (remorque) : \_\_\_\_\_

Rôle du véhicule au moment de la traversée :  vocation personnelle  vocation commerciale

Je confirme que le contenu de mon espace cargo ne contient aucune matière dangereuse\*.

Signature du conducteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**CTMA TRAVERSIER LTÉE se garde le droit** : d'inspecter l'espace cargo des véhicules, d'annuler la réservation passée dans le système de réservation passagers, de facturer au propriétaire du véhicule le tarif cargo ainsi que de prendre toute autre mesure si le véhicule a été classé comme étant un véhicule pour passagers par l'entremise du système de réservation passagers alors qu'il est manifeste que le véhicule de plus de 21 pieds linéaires est utilisé dans le cadre d'un transit commercial. Nonobstant toute vocation du véhicule, les camions-remorques de 53 pieds et plus ne peuvent en aucun temps réserver par le système de réservation passagers.



### \* MATIÈRES DANGEREUSES

Étant donné l'espace CARGO utilisé par les véhicules de plus de 21 pieds, CTMA TRAVERSIER LTÉE doit s'assurer de la sécurité de la disposition du contenu dans l'espace CARGO et vérifier que les véhicules ne transportent pas de matières dangereuses. CTMA TRAVERSIER LTÉE tient pour acquis que vous ne transportez pas de matières dangereuses\*.

**Si vous prévoyez transporter des matières dangereuses, il est obligatoire d'en aviser le service à la clientèle de CTMA Traversier Ltée AVANT VOTRE TRAVERSÉE, au risque de ne pas obtenir l'accès au traversier.**

Parmi les matières dangereuses d'usage courant, on trouve notamment mais non limitativement :

- le propane, le butane, l'acétylène et les autres gaz inflammables;
- l'essence, le diesel, le kérosène, le méthanol et les autres liquides inflammables;
- l'oxygène, l'azote, l'hélium et les autres gaz inflammables;
- du chlore pour piscine, des feux d'artifice, des produits de nettoyage, certaines colles et du décapant;
- les extincteurs;
- toute autre marchandise présentant un risque pour la sécurité et la santé des gens, ou encore pour les biens ou l'environnement.

Il existe plus de 3 500 produits dangereux. La liste complète se trouve dans le [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#).